



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 novembre 2014

[...]

[...]

Monsieur,

En sa séance du 21 novembre 2014, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte introduite contre votre institution en raison du fait que lorsque madame Oda Lobel s'est présentée à la section orthopédie de l'hôpital "Valida" à Berchem-Sainte-Agathe, elle a été renvoyée au médecin Christophe Marchal, qui n'était pas en mesure de l'aider en néerlandais.

*
* *

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez communiqué ce qui suit:

- tous les médecins de l'hôpital Valida ont le statut d'indépendant et ne sont donc pas des employés;
- la majorité est en mesure de s'exprimer dans les deux langues nationales;
- l'incident avec madame Lobel n'est pas excusable et nous en avons informé le médecin en question;
- vu l'engagement contractuel avec les médecins, l'hôpital ne peut pas exiger le bilinguisme parfait de ceux-ci.

*
* *

En tant qu'hôpital du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe, "Valida" doit être considéré comme un service local de Bruxelles-Capitale au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

L'article 19 des LLC dispose que tout service local de Bruxelles-Capitale emploie, dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le français ou le néerlandais.

La désignation, à quelque titre que ce soit, de collaborateurs, de chargés de mission ou d'experts privés ne dispense pas les services de l'observation des LLC (article 50 des LLC).

L'hôpital du CPAS "Valida" doit dès lors veiller à ce que les patients soient aidés dans leur langue, même si pour les consultations il est fait appel à des médecins ayant un statut d'indépendant.

La CPCL estime que la plainte est recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE